

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression, alors sollicitez-nous, le SNU posera vos questions et réclamations

Posture

Suite à vos témoignages, il semblerait que le terme « posture » soit devenu l'élément de langage en vogue à Pôle Emploi.

Vous faites part à votre ELD de votre souhait d'évoluer sur des postes de REA : on vous répond que vous n'avez pas la bonne posture.

Vous postulez sur des postes de psychologues du travail, on ne vous retient pas parce que vous n'avez pas la bonne posture.

La direction régionale affirme la nécessité pour les managers de donner une information complète sur les compétences à développer et aptitudes requises afin d'atteindre l'objectif professionnel escompté. Utiliser le terme « posture » sans aucune pédagogie n'a aucun sens.

Recrutement psychos du travail

Nous avons fait part de notre incompréhension sur le peu de candidatures retenues en interne et sur la rediffusion des postes en externe. Nous avons eu une réponse de la direction indiquant que les collègues non retenus seraient accompagnés pour travailler sur les axes utiles pour un prochain mouvement. Mais les attendus pour ce recrutement n'ont jamais été clairs, que demandait-on aux conseillers et conseillères, diplômé-es, et avec plusieurs années, à leur actif, d'expérience dans l'accompagnement et l'élaboration de projets professionnels. Ces attendus ne pouvaient-ils pas faire l'objet d'un développement des compétences au même titre qu'une prise de poste en tant que RRA ou REA au lieu d'un refus au profit d'une rediffusion en externe. Où est donc la valorisation de nos compétences en interne ?

Télétravail

Il y a eu énormément de candidatures sur ce dispositif, c'est pourquoi la direction régionale a accordé le télétravail à hauteur d'une journée et a fortement préconisé l'utilisation de certains critères auprès des ELDS pour trancher. Les critères pris en compte ont été, en outre, la situation de l'agent et l'éloignement géographique. Les collègues non retenus seront prioritaires à la prochaine demande. Nous regrettons dans certaines situations le manque de transparence, de motivation pour justifier les choix ou tout simplement un simple manque d'informations et de pédagogie dans un contexte qui ne permettait pas de répondre favorablement à tous

Télétravail

- Le télétravail est aussi ouvert aux conseillers dédiés entreprise, il y a bien eu des candidatures retenues
- Pas de possibilité d'en bénéficier si le lieu est hors région

- Télétravail et accord handicap :

Le télétravail pour les personnes en situation de handicap (accord TH) et le télétravail de l'accord QVT sont 2 dispositifs distincts. Dans l'accord cadre TH, il faut une préconisation médicale et en bénéficier dans ce cadre permet de libérer une opportunité pour l'autre dispositif. Dans ce cas, le télétravail n'est pas soumis à l'obligation de faire 7h30 ni à l'obligation d'en faire la demande pendant la campagne EPA.

La direction rappellera aux managers cette distinction et la possibilité d'en faire bénéficier, prioritairement, aux agent-es qui pourraient en relever.

Délégué-es du personnel du 12 juillet 2017

Modalité Visio et respect du droit à l'image

L'instruction nationale du 14.11.2011 régit « la stratégie de défense de la marque Pôle emploi et du droit à l'image de ses agents ». Dès lors, si suite à un entretien Visio, il y a utilisation de l'image d'un conseiller ou une conseillère, seule la victime peut porter plainte. C'est aussi, en considérant ce risque, que la direction nous confirme que cette modalité est à réaliser sur la base du volontariat (même si la formation a été effectuée).

Formation CAMPUS

Depuis que la logistique des formations est gérée par CAMPUS SUD EST, les délégué-es du personnel ont alerté maintes fois sur les difficultés rencontrées par les stagiaires avec peu de solutions proposées en face (obligation de manger en groupe, hébergement non adapté par rapport au mode de transport, lieu de formation éloigné, salles de formation régionales sous utilisées). Le Campus n'est pas une entité indépendante de Pôle Emploi donc les directions devraient pouvoir se faire entendre.

Les formations éloignées sur Narbonne ou Avignon peuvent empiéter sur la vie personnelle avec des départs le dimanche ou des retours tard en soirée du vendredi. La solution n'étant pas forcément, pour nous, les modalités digitales car l'échange entre stagiaires est une richesse mais une localisation au plus proche.

Congés de fin d'année

Pas de report possible des RTT 2017 sur la première semaine de janvier 2018. La Direction réitère que vous devez positionner vos demandes de congés prévisionnels sur Horoquartz. C'est écrit noir sur blanc et ça permet de tracer les refus.

Note sur les modalités de déplacement

Le question/réponse du CE est disponible en ligne. <https://intranet.pole-emploi.fr/portail/region/r-occitanie/generic.jspz?type=inarticle&id=3538021>
Il survole l'ensemble des questions posées par les élu-es sur les conditions d'utilisation des véhicules de service et de location

RRA ou REA

Malgré deux fiches de poste distinctes et la définition pour le métier de RRA « n'exerce pas d'actes managériaux », les missions et activités qui incombent_ à chacun peuvent apparaître floues dans un contexte où l'urgence prime. La nature de l'activité du RRA va différer selon son métier d'origine et le contexte de l'ELD. De plus, l'orientation stratégique de Pôle Emploi évoluant du « je suis compétent sur tout » à « je me spécialise », génère une perte de repères. C'est pourquoi nous alertons la direction sur la nécessité de clarifier le rôle du RRA et les activités qui lui sont allouées.

Trajectoire GDD/GPEC

Seules les personnes dont la demande de transition professionnelle a été acceptée suite à leur EP sont reçues par les RH. Un point sera fait en CE sur ce sujet. Pour les réponses non positives, les cas seront examinés en DT au second semestre 2017. Les candidatures dans BDE en lien avec un souhait de transition sont examinées « de près » avec confrontation du projet individuel et la situation de l'agence. Rdva n'est pas le seul outil pour calculer la baisse des charges. Un bilan doit être fait avant la fin de l'année.
777 personnes de droit privé ont été concernées

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts. La prochaine séance des Délégué-es du Personnel aura lieu le **11 août 2017**
<http://snu-midi-pyrenees.fr/index.htm> syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr